



ACADÉMIE DE STRASBOURG

Liberté
Égalité
Fraternité

RECTORAT DE L'ACADEMIE DE STRASBOURG

Service de l'accompagnement des personnels et d'appui aux services RH
Mission handicap – 03.88.23.38.65 – MR
27 boulevard Poincaré, 67000 STRASBOURG

Le recteur de l'académie de Strasbourg,

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat et notamment son article 27 ;

Vu le décret n° 95-979 du 25 août 1995 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique ;

Vu la circulaire académique relative au recrutement par la voie contractuelle des bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) pour la rentrée scolaire 2025 du 7 janvier 2025

Arrête :

Article 1^{er} : La commission chargée de la sélection des dossiers et de l'audition des candidats BOE au recrutement par la voie contractuelle des personnels administratifs de catégorie A, B et C est composée comme suit :

- Monsieur Nicolas MAZERAND, président, chef de la division des personnels d'administration et d'encadrement – Rectorat de Strasbourg
- Madame Valérie VOGLER, chargée académique en charge du recrutement – Rectorat de Strasbourg
- Madame Anne-Delphine BOTTLAENDER, cheffe d'établissement – Rectorat de Strasbourg
- Madame Marion ROVERE, correspondante handicap – Rectorat de Strasbourg

Suppléants :

- Monsieur Grégory REGHIOUA, secrétaire général adjoint, directeur des ressources humaines – Rectorat de Strasbourg
- Madame Nathalie GROUT, cheffe du service de l'accompagnement des personnels et d'appui aux services RH, représentante du directeur des ressources humaines – Rectorat de Strasbourg
- Madame Sandrine KNAPP, cheffe de bureau des personnels ATSS – Rectorat de Strasbourg

Article 2nd : La secrétaire générale de l'académie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 10 avril 2025

Pour le recteur et par délégation,
Le secrétaire général adjoint,
Directeur des ressources humaines

Grégory Réghioua